



Saint-Germain  
lès-Corbeil

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

Avis de réception en préfecture  
091-219105533-20221216-DEL-71-2022-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2022  
Date de réception préfecture : 16/12/2022

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### DELIBERATION N°71-2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-lès-Corbeil, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville, sis 2 route de Lieusaint, sous la présidence de Monsieur Yann PÉTEL, Maire.

<i>Convocation en date du 6 décembre 2022 Affichée et publiée sur le site internet de la ville le 6 décembre 2022</i>	<b>PRESENTS :</b> M. PETEL Yann, Maire, M. RANCHER Jacques, Mme PODEVIN Cécile, M. GARIN Bertrand, M. CARRIOL Patrice, Mme BADIÉ Aline, M. CATHELOT Jean-Philippe, Mme DEGOUTTE Marie-Laure, M. LORIN Pierre, Mme COURTINE Bénédicte, M. PASTUREAU Romain, M. MICHAUT Ange, M. MARTINEZ René, Mme SEJOURNE Jeannine, Mme LALANNE Bernadette, M. DAL ZOTTO Alain,
<i>Liste des délibérations affichée et publiée sur le site internet de la ville du 13/12/2022 au 13/02/2023</i>	<b>ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :</b> Mme BINEAU Pierrette, ayant donné pouvoir à Mme LALANNE Bernadette Mme CARRIOL Pauline, ayant donné pouvoir à M. CARRIOL Patrice M. COPEL Philippe ayant donné pouvoir à M. DAL ZOTTO Alain M. GOUJON Jean-Marie, ayant donné pouvoir à Mme SEJOURNE Jeannine Mme PETEL Brigitte, ayant donné pouvoir à M. PETEL Yann Mme THELLIEZ Aude, ayant donné pouvoir à Mme BADIÉ Aline
<i>Conseillers En exercice : 29 Présents : 16 Votants : 22</i>	<b>ABSENTS :</b> M. BOLENGU Julien, Mme LE BELLEC Florence, M. LE GOUELLEC Yannick, M. ROUGER Philippe, M. SERRE Jean-Philippe, Mme TAVERNIER Brigitte, Mme WELLNER Valérie,  <b>Secrétaire de séance :</b> Mme COURTINE Bénédicte
<b>OBJET : Acquisition par la commune à l'Euro symbolique, des parcelles cadastrées AI 12, AI 17 et AI 322 appartenant à la SAS TECHNICAL (groupe COVIVIO)</b>	

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2241-1,

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**VU** la demande de la SAS TECHNICAL (groupe COVIVIO), propriétaire, de procéder à la vente des parcelles cadastrées AI 12, AI 17 et AI 322 au profit de la commune de Saint Germain-Lès-Corbeil,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de la commune de Saint Germain-Lès-Corbeil d'acquérir les parcelles cadastrées AI 17, d'une surface de 568m<sup>2</sup>, et AI 322, d'une surface de 36m<sup>2</sup>, afin de pérenniser la raquette de retournement sise chemin de Villouvette,

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour la commune de Saint Germain-Lès-Corbeil d'acquérir la parcelle cadastrée AI 12, d'une superficie de 203m<sup>2</sup>, afin de garantir l'accès à la rue Jean Mermoz depuis la route départementale n°33,

**CONSIDÉRANT** l'identification des parcelles sur les plans joints à cette délibération,

**CONSIDÉRANT** que le prix fixé pour l'acquisition des parcelles par la commune de Saint Germain-Lès-Corbeil est d'un euro (1 euro),

Délibération 7/9 – feuillet 1/2

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**DÉCIDE** de l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées AI 12, AI 17 et AI 322,

**DÉCIDE** que l'ensemble des frais d'actes et d'urbanisme seront à la charge de la commune,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte notarié et toute autre pièce utile à cette acquisition,

**DIT** que la présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

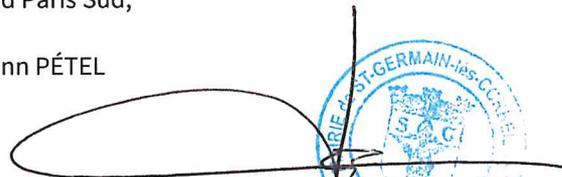
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

En vertu des articles R.421-1 et suivants du Code de Justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication ou sa notification, et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
Vice-président en charge de la politique sportive de  
Grand Paris Sud,

Yann PÉTEL



Le secrétaire de séance